

>> Les quatre derniers numéros de "La presse lue par le SERCE",
sont en ligne sur <https://serce.fr>
rubrique "[Publications / La presse lue par le SERCE](#)"



Interruption estivale !
A très bientôt, en septembre !

ZOOM

Sobriété énergétique : l'heure est à la mobilisation générale

Alors que le maintien de l'approvisionnement en gaz russe est plus que jamais incertain, le gouvernement présentera cet été **un plan de sobriété énergétique** " dans lequel on va demander à tous nos compatriotes de s'engager ", a indiqué **Emmanuel Macron**, à l'occasion de l'interview accordée le 14 juillet dernier. **Les financements en faveur de la transition énergétique devraient être décuplés**, a-t-il précisé. L'appel à la mobilisation est général : il concerne **les services de l'État (administrations, collectivités...), les grands groupes et entreprises privées, tout autant que les particuliers**.

Dès la fin juin, **Elisabeth Borne** et **Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique**, ont lancé 3 groupes de travail, dont un consacré à l'État exemplaire et un autre à l'organisation du travail en entreprises, avec l'objectif de réduire la consommation d'énergie de l'administration, des entreprises, des grandes surfaces et des particuliers de **10 % en 2 ans**, par rapport à 2019. Cette "chasse au gaspi" reposera sur plusieurs leviers d'action pour permettre de lisser les pics de consommation hivernaux, afin d'éviter les coupures tout en permettant de maintenir le niveau d'activité économique. Pour réduire la dépendance aux énergies fossiles, un autre levier consiste à **développer les énergies renouvelables**, en particulier le solaire et l'éolien. Parmi les solutions prioritaires, l'installation de pompes à chaleur sera également encouragée. **Une loi d'urgence**

sera proposée dès cet été afin de réduire les délais d'instruction des projets.

Concernant l'**État exemplaire**, la gestion du parc immobilier est à parfaire. À ce stade, plus de 4 200 chantiers de rénovation thermique (2,7 Mds €) ont été lancés en moins de 3 ans et cette "dynamique" a "vocation à se poursuivre", avec des mesures de sobriété portant sur le chauffage et la climatisation des bâtiments. Alors que "la moitié de l'énergie consommée au niveau de l'État provient des déplacements", le ministère souhaite étendre le "forfait mobilités durables" à la rentrée, tout en renforçant "l'attractivité du vélo et du covoiturage" et en favorisant le télétravail. La stratégie d'achats de l'État devrait également permettre de réaliser des économies d'énergie "indirectes importantes". La commande publique représente 200 Mds € d'investissement par an (8 % du PIB).

"S'attaquer sérieusement et sur la durée à la rénovation thermique et à la commande publique sont deux sujets sans doute traités trop superficiellement aujourd'hui, parce qu'ils sont gigantesques et complexes, alors que c'est là que se situent les marges de progrès les plus importantes", relevait le **Shift Project** dans son **rapport "Décarboner l'administration publique"** publié fin 2021.

> Les Echos – 11 et 18/07/22

La ministre de la Transition énergétique, **Agnès Pannier-Runacher** est chargée d'élaborer un "projet de loi d'accélération de la transition énergétique", qui sera présenté à Elisabeth Borne "à la rentrée". Il portera sur le **développement du nucléaire et des énergies renouvelables**. La ministre devrait proposer plusieurs mesures réglementaires concernant l'éolien, le solaire et le biogaz pour débloquer "dans les 6 à 18 mois" les projets ralentis par des procédures administratives et contentieuses. A ce jour, "6 à 7 GW de projets photovoltaïques et 5 à 6 GW de projets éoliens sont autorisés mais n'avancent pas parce que leur bouclage financier est compliqué par l'inflation des coûts", souligne la ministre. Elle propose "que l'électricité puisse être vendue aux prix du marché pendant une période transitoire avant de retrouver le cadre contractuel" et envisage d'allonger le délai de mise en service des installations de biométhanisation "afin que les projets ne soient pas abandonnés en route". S'adressant aux énergéticiens (Engie, TotalEnergies et EDF), la ministre leur demande de "proposer des offres de tarifs qui valorisent les comportements et les outils de pilotage qui permettent de réduire et lisser la consommation".

> Contexte – AEF -11/07/2022 – Enerpresse – 13/07/22

> ÉCONOMIE

Actuellement détenteur de 84 % du capital d'EDF, l'État prévoit de lancer **une OPA "début septembre" sur 100 % du capital du groupe EDF**. Selon Bercy, l'opération vise à "renforcer l'indépendance énergétique de la France" et à donner au groupe "les moyens pour accélérer la mise en œuvre du programme du nouveau nucléaire et le déploiement des énergies renouvelables". Le coût est estimé à 9,7 Mds €. Parallèlement, l'État a également enclenché le processus de succession à **Jean-Bernard Lévy, actuel PDG d'EDF**, dont le mandat arrivera à échéance en mars 2023.

> AEF - 19/07/22 - Enerpresse – 8/07/22 – Les Echos – 7/07/22

Dans son **rapport annuel**, la **Cour des Comptes** juge la **situation financière des collectivités territoriales "très favorable"**. En 2021, elles affichent un excédent de 4,7 Mds €, pour l'essentiel soutenu par les rentrées fiscales liées au dynamisme de la reprise économique (en augmentation de 4,2 % par rapport à 2019). Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont rapporté 3 Mds € supplémentaires aux départements. Épargnes brute et nette des collectivités et dépenses d'investissement dépassent leur niveau d'avant crise. **Les communes ont investi 38,5 Mds € en 2021, en augmentation de 4,9 %**, à la suite du décalage d'opérations déprogrammées en 2020 et des financements octroyés dans le cadre du plan de relance.

► Téléchargez le [Rapport de la Cour des Comptes – Fasc. 1](https://www.contexte.com/medias) (source : <https://www.contexte.com/medias>)

> [Les Echos – 12/07/22](#)

Avec un dixième de ses terres artificialisées, l'Hexagone est le pays d'Europe le plus bétonné par habitant. D'après les données de France Stratégie, l'habitat en recouvre 42 %, les infrastructures de transports 28 %, et l'industrie 4 %. Instauré par la **loi Climat et résilience** d'août 2021, le dispositif **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** vise à préserver la biodiversité et à limiter l'imperméabilisation des sols. Il oblige les territoires à diminuer de 50 %, d'ici à 2030, le rythme d'artificialisation des terres, des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Cet objectif s'applique aussi bien aux activités de construction de logements, d'infrastructures, d'équipements publics et autres acteurs économiques. " **Mais le vrai sujet, c'est quand même l'industrie. On les mettra où, les usines, demain ?** ", s'interroge **Christian Leroy, Président de la Communauté de communes du pays de Lumbres (62)**. L'application du ZAN, oblige toutes les activités à se partager près de 125 000 hectares, au cours des 10 prochaines années (contre 250 000 ha utilisés depuis 10 ans). L'effort s'avère conséquent et " **l'enjeu, c'est donc de parvenir à concilier les objectifs de sobriété foncière avec d'autres comme le logement ou la réindustrialisation** " souligne **Vincent Le Rouzic, Directeur adjoint des études au think tank La Fabrique de la cité**. Alors que la réindustrialisation redevient une priorité, les élus et industriels vont avoir du fil à retordre. Dans le Pas-de-Calais, il est désormais impossible d'accueillir de grands projets, avec sous-traitants et emplois induits. " **Même pour les entreprises de petite taille, on a du mal à trouver des terrains** ", déplore **François Motte, Président de Sofie**, l'agence de développement économique du pays de Saint-Omer, " **alors, les "gigafactories", c'est même pas la peine** ". **Joël Duquenoy, Président de la communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer** souhaiterait que les projets " **venus d'en haut** ", comme les services publics, les zones portuaires, les infrastructures ou " **les parkings Brexit** ", ne soient pas comptabilisés comme le reste des terrains. Pour compenser l'application uniforme sur tout le territoire de la réglementation, la Fabrique de la cité réfléchit à proposer un dispositif de " **droits à artificialiser** " que les collectivités locales pourraient s'échanger, en fonction de leurs besoins, forcément différents selon leur localisation et le tissu économique local.

> [Le Monde – 5/07/22](#)

Après avoir atteint un sommet à 10 730 \$ le 7 mars dernier, **le cours de la tonne de cuivre a perdu près de 30 % au printemps**. Le 15 juillet, il s'abaissait sous la barre des 7 000 \$ / tonne (6937 \$), soit son plus bas niveau depuis novembre 2020. Cette tendance baissière s'applique également aux autres métaux industriels : depuis le début de l'année, le cours du zinc a chuté de 18 %, ceux de l'aluminium de 16 % et du nickel de 7 %. Le ralentissement de l'économie chinoise (+ 0,4 % au second trimestre 2022), ralentie par la reprise de l'épidémie de covid sur son territoire, se répercute sur l'activité mondiale. Ce coup de frein se traduit par un repli de la consommation de cuivre, à hauteur de 95 000 tonnes au cours des 4 premiers mois de l'année. Parallèlement, le tour de vis monétaire enclenché par les banques centrales a consolidé la devise américaine, alimentant le courant baissier des matières premières. L'Europe, quant à elle se trouve confrontée à la flambée des prix de l'énergie, combinée au risque de pénuries l'hiver prochain. Dans ce contexte, l'hypothèse d'une récession, avec pour conséquences une diminution de la consommation de cuivre et autres métaux, pourrait générer **un excédent de l'offre**. C'est ce qu'anticipe d'ores et déjà la banque Goldman Sachs, en cotant le cuivre à 6 700 \$/tonne pour les trois prochains mois, en retrait de 22 % par rapport à sa précédente estimation. Une autre analyse à plus long terme table sur l'élan de l'économie mondiale pour s'affranchir des énergies fossiles et se décarboner : de quoi susciter une envolée de la demande en métaux (batteries électriques, éoliennes,...). Ainsi, S&P Global envisage un **doublement de la demande de cuivre pour passer de 25 millions à 50 millions de tonnes d'ici à 2035**.

> [Le Monde - 18/07/22](#)

> SOCIAL

Après une hausse le 1^{er} janvier, puis le 1^{er} mai dernier, **le SMIC augmentera une nouvelle fois le 1^{er} août prochain**. Le taux horaire passera à 11,06 € (contre 10,85 € actuellement), soit un salaire minimum mensuel brut de presque 1 680 € pour 35 heures de travail hebdomadaires (vs 1 645,58 € actuellement). En net, le montant du SMIC s'élèvera à 1 329,06 €. Cette progression du SMIC va de nouveau impacter fortement les **minima de branche**. En mai, le ministère du Travail avait identifié 146 branches démarrant sous le SMIC, sur un total de 171, couvrant plus de 5 000 salariés. Début juillet, ce nombre était passé à 112, mais il devrait remonter.

> [Les Echos – 18/07/22](#)

> ENERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

L' Appel À Projets (AAP) Lum'Acte, porté par la **FNCCR**, vient d'être lancé. Il consiste à encourager la **rénovation énergétique des réseaux d'éclairage extérieur**, en France métropolitaine, à l'exception de l'éclairage des terrains de sport. **Doté de 10 M€**, issus des certificats d'économies d'énergie, il vise trois actions principales. La première porte sur l'accompagnement à la réalisation d'**audits patrimoniaux et énergétiques**, ainsi que la mise en place de **Schémas Directeurs d'Aménagement Lumière (SDAL)**. L'aide est plafonnée à 150 000 € par projet. Le deuxième levier doit aider à acquérir des **outils de suivi du parc d'éclairage** (aide plafonnée à 50 %, dans une limite de 10 000 € par projet). Enfin, le dernier volet s'applique à des prestations d'**assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre**, avec un taux d'aide plafonné à 30 %, plafonné à 40 000 € par projet. La date de remise des dossiers s'étend du 16 septembre 2022 au 30 mai 2023

► Téléchargez un [dossier de candidature](https://www.programme-cee-actee.fr/aap/sous-programme-lumacte/) (source : <https://www.programme-cee-actee.fr/aap/sous-programme-lumacte/>)

> www.constructioncayola.com – 20/07/22

Le secteur de la grande distribution, représenté par ses organisations professionnelles (CDCF, CNCC, FCA, FCD, Procos, Perifem, Alliance du Commerce) s'est accordé sur un **plan de sobriété énergétique**, dont la mise en oeuvre débiterait le 15 octobre prochain. Dès la fin juin, **Perifem** indiquait lancer une analyse qui a abouti " à la définition de mesures communes et concrètes des enseignes de la distribution pour baisser leur consommation d'énergie et éviter les coupures annoncées en cas de crise ". La démarche doit être présentée à l'ensemble des acteurs le 26 juillet prochain. Plusieurs mesures concernent la **gestion de l'éclairage** avec l'extinction des enseignes lumineuses dès la fermeture du magasin ou la systématisation de la baisse d'intensité lumineuse (avant l'arrivée du public, réduction de l'éclairage de la surface de vente de 50 %, puis de 30 % en présence du public lors des périodes de pointe). D'autres dispositions visent à **réduire la consommation d'énergie**, en coupant par exemple le renouvellement d'air la nuit ou en décalant la production de glace. **Des mesures d'urgence** sont également prévues pour abaisser la température des points de vente à 17°C, en cas de demande d'une autorité régulatrice. **La ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher**, a salué ces annonces et " appelle à poursuivre ce travail et à aller plus loin, particulièrement dans le cadre de la feuille de route qui sera présentée fin septembre pour l'ensemble du secteur ". Pour affiner leur stratégie, les enseignes commerciales prévoient de travailler cet été sur deux autres pistes : améliorer la **gestion des bâtiments** en fonction de leur usage, via des dispositifs d'automatisation ou de contrôle de présence par exemple, et **une mobilité plus sobre** pour les employés comme pour le transport des marchandises. L'amélioration de l'**efficacité des meubles réfrigérés** et la mise en oeuvre de dispositifs de **récupération de chaleur sur les groupes froids** pour produire de l'eau chaude sanitaire sont également envisagés.

> AEF – Les Echos - 18/07/22 - www.actu-environnement.com - 19/07/22

En France, **les fours industriels** sont principalement utilisés dans les secteurs suivants : **la sidérurgie, la chimie de base et l'industrie pharmaceutique, les minéraux non-métalliques, la métallurgie et l'agroalimentaire**. Dans ces secteurs, le chauffage industriel absorbe 60 % de la consommation d'énergie finale. Pour l'essentiel, l'énergie consommée est d'origine fossile (à 90 %). Pour répondre aux objectifs de **décarbonation, les fours électriques devront doubler ou tripler d'ici 2035**, tout comme la consommation en électricité qui sera nécessaire à leur fonctionnement : c'est ce qu'établit **le cabinet de conseil Columbus Consulting** qui a réalisé **une étude** à ce sujet. Cette analyse révèle plusieurs obstacles à l'électrification des fours. " *L'électrification des fours est freinée par deux facteurs majeurs : l'éventuelle nécessité de re-certifier le processus et les coûts d'investissement élevés. L'électrification des procédés fait aussi remonter un enjeu de raccordement du réseau et de manque de maturité de certaines technologies (fours à conduction ou hybrides), pour des secteurs particuliers, comme la verrerie* ", indique **Nicolas Goldberg, Senior Manager chez Columbus Consulting**.

► Téléchargez l'étude (source : <https://columbus-consulting.com/nos-publications/electrifier-la-chaleur-industrielle-pour-decarboner/>)

> www.enerzine.com - 1^{er}/07/22

D'après la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**, **les énergies renouvelables devraient rapporter 8,6 Mds € au budget de l'État en 2022-2023**. A elle seule, la filière éolienne terrestre contribue à hauteur de 7,6 Mds €. Alors que le régulateur tablait sur une charge de 5,1 Mds € au budget de l'État, les contrats d'achat d'électricité passés entre l'État et les producteurs d'énergies renouvelables s'élèveront en 2022 et en 2023 à plus de 4,2 Mds €. Pour encourager les investissements, les **contrats d'achat d'électricité** garantissent aux producteurs d'énergie renouvelable un prix de rémunération fixe pour une période de 15 à 20 ans, compris en moyenne entre 81 € et 137 €/MWh. Une compensation financière est accordée aux producteurs si les prix de marché sont inférieurs à ce prix cible. Inversement, si les prix de marché sont supérieurs aux prix de rachat garantis, l'État engrange des recettes. Or en France, avec la flambée des prix de l'énergie, les prix du MWh oscillent entre 300 et 600 €. Cet inversement de tendance pourrait prendre de l'ampleur et s'avérer encore plus bénéfique pour les finances publiques. En effet, dans le cadre du débat parlementaire sur le **projet de loi sur le pouvoir d'achat**, le gouvernement envisage de dé plafonner les versements des producteurs renouvelables à l'État, quand les prix de l'électricité surpassent les prix cibles négociés. De quoi concerner un certain nombre de contrats qui limitent actuellement la contribution des producteurs éolien ou solaire.

► Pour en savoir plus : [Délibération de la CRE du 13 juillet 2022 relative à l'évaluation des charges de service public de l'énergie pour 2023](https://www.cre.fr/Documents/Deliberations)

(source : <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations>)

> www.actu-environnement.com – AEF – 19/07/22

Un **décret**, paru le 2 juillet, rehausse les seuils au-delà desquels les projets d'**installations photovoltaïques** doivent faire l'objet d'une **évaluation environnementale**, systématique ou au cas par cas. Désormais sont obligatoirement soumis à évaluation, les projets d'une puissance égale ou supérieure à 1MwC (contre 250 kWc auparavant), à l'exception des installations sur ombrières. Les installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc seront soumises à un examen au cas par cas. **Enerplan**, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire, accueille favorablement cette " *mesure d'accélération pour les petits projets* ". Jusqu'à présent, de nombreux dossiers destinés à valoriser des friches étaient soumis dès 250 kWc à une procédure d'évaluation environnementale " *lourde, disproportionnée par rapport à la taille et à l'impact de tels projets* ", souligne l'organisation.

► Téléchargez le [Décret n° 2022-970 du 1er juillet 2022](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2022/7/2/2022-970) (source : JO du 2/07/2022)

> www.banquedesterritoires.fr – 5/07/2022

Aucun lauréat n'a été désigné pour l'**Appel à Projets (AAP) " Territoires intelligents et durables "**. Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir et de France 2030, une 2^{ème} relève se voit accorder **40 M€ supplémentaires sur 5 ans** pour des " **démonstrateurs d'intelligence artificielle frugale** ". Les projets " *doivent permettre le pilotage et/ou la gestion opérationnelle de politiques publiques territoriales grâce à l'intelligence artificielle (IA) et/ou la création de nouveaux services innovants* ", indique le cahier des charges. La frugalité devra s'apprécier, soit par les données ou calculs choisis, soit en comparant les gains en énergie supposément permis par l'IA par rapport à son absence d'utilisation. Les dossiers devront être transmis au plus tard en novembre prochain (initialement la date de remise était prévue en septembre).

► En savoir plus sur l'AAP (source : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/lancement-appel-projets-territoires-intelligents-durables>)

> www.lagazettedescommunes.com – 19/07/22

Le marché des bilans carbone est en pleine effervescence et les **start up** s'emparent du sujet. Elles sont pléthore (Sweep, Sami, Greenly, Carbo...) à proposer aux entreprises d'automatiser leurs bilans carbone grâce à des logiciels dédiés. Leur solutions permettent aux entreprises de calculer et de visualiser simplement leurs émissions de gaz à effet de serre, en général sur toute la chaîne de valeur. Ces tableaux reposent sur deux approches : la première calcule les émissions de CO₂ à partir de données " *physiques* " (distances parcourues, kWh consommés...), tandis que la seconde, plus imprécise mais rapide, base ses estimations sur la facturation. Le marché est porteur, encouragé par la réglementation qui impose aux sociétés de plus de 500 salariés de réaliser un bilan carbone, obligation élargie aux entreprises de plus de 250 salariés à compter de 2024. Or à ce jour " **à peine 20 % des émissions des entreprises sont suivies et pilotées** ", remarque **Alexis Normand, cofondateur de Greenly**.

> Les Echos – 1^{er}/07/22

EN RÉGIONS

Pays de la Loire. Le 18 juillet dernier, la **ville d'Angers (49)** a adopté un "**Plan Énergie Bâtiment**" pour réduire la consommation énergétique et l'impact carbone des bâtiments communaux (superficie cumulée : 850 000 m²). "À l'horizon 2030 nous devrions abaisser à minima de 40 % de la consommation d'énergie, en y intégrant 32 % d'énergie renouvelable. C'est notre feuille de route" précise **Jacques-Olivier Martin, adjoint au maire chargé de la voirie, du stationnement et des bâtiments**. Depuis 2010, la ville a déjà réduit sa consommation d'énergie de 15%. **La sensibilisation des occupants de bâtiments** est au cœur du dispositif. En hiver les bâtiments seront chauffés à 19°, et durant l'été la climatisation ne sera activée qu'à partir de 26°. Un programme "**Watty à l'école**" permettra de sensibiliser les enfants des écoles maternelles, et "**d'en faire des prescripteurs auprès de leur famille**". Pour parvenir à ses fins, la ville prévoit également d'**optimiser son patrimoine immobilier**, en rationalisant et en réduisant les surfaces chauffées, en démolissant notamment les édifices obsolètes et énergivores ou en mutualisant les salles de réunion. **Le pilotage à distance des installations** sera élargi afin d'intervenir notamment lors des périodes d'inoccupation. Dans le cadre du programme "**Territoire intelligent**" lancé en décembre 2018, une entreprise adhérente du SERCE a obtenu un **Marché Global de Performance (MGP)**. Plus de 90 automates de gestion technique et 3 650 capteurs et compteurs intelligents ont été déployés aux cours des 2 dernières années. De quoi permettre de collecter des données et d'assurer un suivi précis d'indicateurs énergétiques afin d'optimiser les réglages pour un meilleur usage des bâtiments. La ville prévoit également de mettre en oeuvre la **Réglementation Environnementale RE 2020** pour les bâtiments neufs, tout en rénovant le parc ancien afin de **réduire la consommation d'énergie d'au moins 40 %**. Panneaux photovoltaïques, réseau de chaleur, récupération de chaleur auprès de certaines entreprises contribueront à l'atteinte des objectifs.

> www.villeintelligente-mag.fr – 20/07/22

EN EUROPE

Strasbourg. Le 6 juillet dernier, les eurodéputés ont validé **l'inclusion du nucléaire et du gaz dans la taxonomie verte**. Ce classement détermine les activités considérées comme "**durables**" vers lesquelles les investissements seront orientés préférentiellement.

> [Le Monde – les Echos – AEF](#) - 6/07/22

Bruxelles. D'après la **Commission européenne**, pour réaliser les objectifs du **plan d'action pour l'indépendance énergétique de l'UE "REPowerEU"**, les besoins en investissements dans le photovoltaïque se chiffrent à 37 Mds € d'ici à 2030, ceux de l'éolien à 49 Mds €. Ces financements supplémentaires dans le solaire et l'éolien doivent servir à générer l'énergie nécessaire pour produire de l'hydrogène renouvelable, indique la Commission. A ces 86 Mds €, s'ajoutent 27 Mds € pour financer les électrolyseurs et la distribution, soit au total un niveau d'investissement porté à **113 Mds pour développer la filière d'hydrogène vert en Europe**.

> [Contexte](#) – 6/07/2022

> Btp

La Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) s'inquiète au vu des indicateurs du mois de mai : travaux réalisés au ralenti, recul des carnets de commande, accélération de la hausse des coûts de production... **La tendance baissière de l'activité**, déjà observée en mars et en avril dernier, se poursuit en mai : **-13% en volume sur un an**, -8,6 % depuis le début de l'année par rapport à la même période en 2021. Si en valeur, le niveau d'activité se stabilise, c'est parce que les coûts de production augmentent, avec **un taux d'inflation qui atteint 11,2 % dans le secteur**. Le montant des marchés conclus accuse un repli de 3,3 % en mai sur un an, et de 5 % en cumul depuis janvier. La FNTP constate également que le volume d'appels d'offres de la commande public n'est pas au rendez-vous. Les entreprises manquent de visibilité, ce qui fait "**peser de lourdes incertitudes sur la fin de l'année, avec le risque d'un assèchement progressif des carnets de commandes**". La FNTP appelle donc les donneurs d'ordre publics à "**une reprise rapide des investissements dans les infrastructures**". Sur le front de l'emploi, **les effectifs ouvriers permanents commencent à diminuer** (-1% au mois de mai par rapport à 2021 ; -0,5% en cumul depuis janvier), alors que le nombre d'heures travaillées se stabilise, et que celles réalisées par les intérimaires s'accroissent de près de 3% depuis janvier.

> www.lemoniteur.fr – 6/07/22

> Nominations

- **Nicolas Fondraz**, succède à **Christian Deconninck** à la présidence de l'**Association Technique Énergie Environnement (ATEE)**.

- **Clément Molizon** a été nommé Délégué général de l'**Avere-France**. Il remplace **Cécile Goubet**, devenue Conseillère "**Décarbonation sobriété et efficacité énergétique**" de la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher.

- **Jules Nyssen**, 56 ans, actuellement Délégué général de Régions de France, assurera la présidence du **Syndicat des Énergies Renouvelables (SER)** à compter du 24 octobre prochain. Il succédera alors à **Jean-Louis Bal**, en fonction depuis 2011.

- **Christophe Possémé**, 45 ans, dirigeant de l'entreprise Le Bâtiment Associé, membre du Comité exécutif de la FFB et Président de la commission "Marché" de la fédération, succède à **Eric Routier** à la Présidence du **Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics (CCCA-BTP)**.

> www.environnement-magazine.com – 29/06/22 - www.batiactu.com – 5/07/22
AEF – 6/07/22 - [Contexte](#) – 7/07/22 - www.batiweb.com – 8/07/22